

Caractéristiques des agressions sexuelles contre les employées des pénitenciers

L'agression sexuelle contre une employée d'un pénitencier est un phénomène rare, un acte commis par une petite minorité de détenus. Toutefois, une agression de ce genre peut avoir une incidence dévastatrice. C'est pourquoi il importe d'intervenir face à ce problème certes rare, mais grave.

La prévention est le meilleur moyen de défense contre les prises d'otages accompagnées d'agression sexuelle ou les autres agressions sexuelles dans les pénitenciers. Une mesure importante à cet égard consiste à dépister les détenus susceptibles d'agresser sexuellement une employée.

Cet article présente les résultats d'un examen récent de plusieurs incidents comportant soit une agression sexuelle contre une employée soit une prise d'otages durant laquelle une agression sexuelle aurait été commise. Les caractéristiques mises en évidence par cet examen permettront, espérons-nous, de dépister les détenus dangereux afin que les mesures requises puissent être prises. Méthodologie L'examen a été effectué dans plusieurs établissements du Service correctionnel du Canada. La première étape consistait en un dépouillement des dossiers des détenus coupables ou accusés d'avoir commis une agression sexuelle contre une employée, ou d'avoir participé à une prise d'otages durant laquelle il y aurait eu agression sexuelle. Des renseignements additionnels ont ensuite été recueillis auprès d'employés ayant une connaissance personnelle des détenus ou des incidents en question. Certains des employés consultés avaient été les victimes de ces agressions.

Ce processus a permis de recenser en tout 13 détenus. Le nombre de détenus inclus dans l'étude a toutefois été ramené à 11 par la suite, faute de renseignements au sujet de deux des cas. Ces détenus ont commis (ou tenté de commettre) beaucoup plus que 11 infractions d'ordre sexuel contre des employées. En effet, certains détenus ont commis des infractions sexuelles répétées contre des employées.

Dans la plupart des cas, les agressions n'ont pas entraîné de blessures physiques pour les victimes. Toutefois, un incident a entraîné des dommages psychologiques et physiques graves; en outre, un détenu a apparemment tenté de tuer une employée au cours d'un autre incident. Caractéristiques des détenus Tous les détenus inclus dans l'étude étaient des délinquants sexuels connus qui avaient déjà agressé sexuellement des femmes. La plupart purgeaient des peines de longue durée au moment où a été commis l'incident à l'étude; près de la moitié purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité ou une peine d'une durée indéterminée après avoir été déclarés délinquants dangereux ou délinquants sexuels dangereux.

Ces détenus avaient commis des crimes qui avaient causé plus de dommages physiques aux victimes que ceux de la plupart des délinquants sexuels. Plusieurs détenus avaient par le passé tué ou tenté de tuer leurs victimes. Un grand nombre d'entre eux avaient des antécédents psychiatriques de psychose, de troubles de la personnalité graves ou d'instabilité comportementale ou mentale extrême. La proportion de psychopathes parmi la population à l'étude était supérieure à celle constatée dans la population de délinquants sexuels générale⁽²⁾, et la plupart des détenus inclus dans l'étude étaient des sadiques (de 10 % à 20 % seulement des délinquants sexuels en général peuvent être qualifiés de sadiques)⁽³⁾.

Comme nous l'avons signalé, la plupart de ces détenus avaient déjà agressé sexuellement des employées.

Certains d'entre eux avaient de longs antécédents d'agression contre des employées, même si la plupart des infractions commises consistaient uniquement en des attouchements sexuels.

La plupart des détenus avaient aussi été jugés très susceptibles d'agresser sexuellement des employées. Dans certains cas, des membres du personnel (psychologues ou agents de gestion des cas) avaient émis des avertissements au sujet de ce risque, et certains détenus avaient même averti leurs victimes éventuelles du risque qu'elles couraient avant de les agresser.

Toutefois, les détenus n'avaient pas tous été considérés comme présentant un risque élevé pour les employées, même s'ils avaient déjà agressé sexuellement des employées auparavant.

Dans la plupart des cas, le détenu a agressé l'employée après avoir connu une période de détresse durant laquelle il se voyait dans une situation désespérée. Ainsi, plusieurs détenus ont commis une agression sexuelle après avoir reçu des nouvelles décourageantes au sujet d'un appel ou d'une décision de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ou après avoir été impliqués dans un problème dans l'établissement. Quelques conclusions provisoires Les délinquants sexuels les plus susceptibles d'agresser des employées semblent présenter les caractéristiques suivantes :

- antécédents d'agression sexuelle contre des femmes;
- antécédents d'agression sexuelle contre des employées dans des établissements psychiatriques ou correctionnels;
- diagnostic de psychopathie basé sur des scores élevés selon la *Liste de contrôle de la psychopathie de Hare (révisée)*⁽⁴⁾;
- sadisme sexuel;
- tendance à voir leur situation comme désespérée ou extrêmement pénible;
- peine de longue durée;
- antécédents de blessures graves aux victimes, ou de tentatives de causer de telles blessures.

Les torts que ces détenus causent aux employées dépendent de facteurs propres à chacun, mais des antécédents d'agression sexuelle sont les meilleurs prédicteurs d'un comportement d'agression sexuelle. Des agressions antérieures contre des employées et l'agression sexuelle passée la plus grave commise par le détenu sont probablement les facteurs les plus importants pour faire la prévision à cet égard.

Interventions possibles L'instrument de prévision statistique de la récidive avec violence chez les délinquants sexuels (*Statistical Prediction of Violent Recidivism Among Sex Offenders Instrument*) s'est révélé utile pour prévoir les infractions sexuelles ou avec violence parmi les délinquants sexuels et peut aider à déterminer les détenus qui tenteront d'agresser une employée. Cet instrument est basé sur la *Liste de contrôle de la psychopathie de Hare*, divers facteurs de risque statiques et les résultats d'un test phallométrique servant à déterminer le niveau de risque absolu d'infractions avec violence ou d'ordre sexuel⁽⁵⁾. L'instrument en question aurait permis de déceler sept des neuf détenus inclus dans l'étude pour lesquels nous avons des données suffisantes pour les juger extrêmement susceptibles d'agresser une employée.

Il faudrait dépister dans chaque établissement les délinquants sexuels qui présentent un risque élevé

d'agression sexuelle contre des employées. On pourrait créer un registre ou un système de repérage pour signaler au personnel la présence de ces détenus et mettre à sa disposition des renseignements sur les genres d'infractions d'ordre sexuel qu'ils sont susceptibles de commettre. Il faudrait également limiter les mouvements de ces détenus ou les surveiller de très près afin de restreindre leur accès aux victimes éventuelles. Pour garantir l'exactitude de l'information au sujet des agressions sexuelles passées, des accusations d'infractions criminelles devraient être portées contre tous les détenus qui commettent des infractions d'ordre sexuel contre des membres du personnel de correction.

Malheureusement, il n'existe pas de règles simples et efficaces qui peuvent être suivies dans un cas d'agression de ce genre. Les motifs des délinquants sexuels varient, tout comme leur réaction au comportement des victimes. Certaines victimes seront moins maltraitées si elles ne résistent pas, tandis que d'autres peuvent se protéger contre des blessures graves uniquement en résistant. Il n'existe pas de manière simple de prévoir la stratégie la plus sûre⁽⁶⁾. Un facteur qui peut décourager un certain type d'agresseur peut en encourager un autre.

Cette étude, espérons-nous, jettera les bases d'un programme de prévention des agressions sexuelles contre les employées fondé sur le dépistage des délinquants à risque élevé et l'élaboration de stratégies de gestion de ces derniers. n

(1)555, rue King ouest, C. P. 22, Kingston (Ontario) K7L 4V7.

(2)SERIN, R. C., MALCOLM, P. B., KHANNA, A. et BARBAREE, H. E., *Psychopathy and Deviant Sexual Arousal in Incarcerated Sexual Offenders*, étude inédite, 1992.

(3)PRESTON, D. L., *Patterns of Sexual Arousal Among Rapist Subtypes*, thèse de doctorat inédite, Université Queen's, 1995. Voir également BARBAREE, H. E., SETO, M. C., SERIN, R. C., AMOS, N. L. et PRESTON, D. L., «Comparisons between sexual and nonsexual rapist subtypes: Sexual arousal to rape, offense precursors, and offense characteristics», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 21, 1994, p. 95-114.

(4)HARE, R., *Psychopathy Checklist ñ Revised*, Toronto, Multi Health Systems Inc., 1990. Cela signifie que le délinquant est systématiquement indifférent aux normes sociales; il est impulsif et irresponsable et n'est pas digne de confiance; il est incapable d'éprouver des sentiments d'empathie et de remords ou d'éprouver des émotions profondes; il ne peut pas nouer des liens durables avec des personnes ni respecter des principes ou des buts; il a un mode de vie criminel, caractérisé par l'instabilité chronique.

(5)Cet instrument a été mis au point selon les principes généraux de la méthode de Burgess. Voir BURGESS, E. M., *The Working of the Indeterminate Sentence Law and the Parole System in Illinois*, Springfield, Illinois Parole Board, 1928.

(6)HAZELWOOD, R. R. et HARPOLD, J. A., «Rape: The dangers of providing confrontational advice», *FBI Law Enforcement Bulletin*, juin 1986.